

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 632

Artikel: Le Code pénal et les tribunaux pour enfants : l'éligibilité des femmes

Autor: Hetz, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Julie Weidmann

Les lettres suisses allemandes ont fait une nouvelle perte ; elle n'avait que 55 ans. Son mari est pasteur à St-Gall, après l'avoir été à Kesswil. Ses paroissiens avaient appris à aimer cette femme d'élite, au cœur large, à la compréhension vive qui avait su gagner le cœur des enfants et des adolescents. A ces dons du cœur, M^{me} Weidmann unissait ceux de l'esprit ; on lui doit de nombreuses œuvres, lyriques avant tout : *Baumlieder*, *Seele*, *Mein Saitenspiel*, une plaquette *Advent*, à la mémoire de son enfant mort-né ; l'horreur de la guerre lui avait dicté *Die Worte*, en *Zeit gesprochen*, sans parler de sa collaboration à plusieurs périodiques.

M^{me} Weidmann était depuis 1937 membre de la commission des programmes du poste de Beromünster, seule femme dans toute la Suisse, pour nos trois postes émetteurs, à pouvoir exprimer une opinion féminine, les désirs des femmes en matière d'émission, et aussi leurs critiques. On avouera qu'en considération du nombre des écouteuses, c'est bien peu et qu'il conviendrait vraiment qu'à côté des femmes admises devant le microphone, il y en eût quelques-unes appelées à exercer une influence sur les programmes ; elles auraient certainement beaucoup de choses à proposer. C'est pourquoi le départ prématuré de M^{me} Weidmann cause des regrets, non seulement parmi le public lettré, mais aussi dans la grande masse des écouteuses de radio.

S. F.

Elisabeth Balsiger-Tobler

C'est avec autant de surprise que de regrets

que nous avons appris la mort subite, des suites d'une crise cardiaque, de cette femme âgée de 46 ans seulement, et dont l'autorité et les capacités allaient s'affirmant, ce qui nous permettait de voir en elle un des chefs futurs de notre mouvement.

En effet, juriste de talent, avocate d'une grande expérience, — ce qui ne l'empêchait point d'être une épouse parfaite, M^{me} Balsiger-Tobler a été une précieuse collaboratrice pour tout le mouvement féministe zurichois, et, au delà des frontières de ce canton, pour le féminisme suisse. Ses débuts difficiles (elle perdit son père encore toute jeune et dut gagner de bonne heure son pain et celui de sa famille comme employée de bureau) lui avaient fait comprendre, mieux qu'à d'autres plus favorisées, la nécessité, pour toute femme qui doit se tirer d'affaire seule, d'une énergie et d'une vaillance qui ne se ralentissent pas ; mais son intelligence claire et prompte, son sens pratique des réalités, son calme et sa gaieté et surtout son sentiment de la justice et son cœur généreux lui créèrent de nombreuses et solides amitiés parmi tous ceux et toutes celles qui, de plus en plus nombreux, recouraient à elle.

Persuadée de la nécessité pour les femmes de s'associer pour défendre leurs droits, leurs intérêts professionnels, intellectuels ou moraux, elle était sinon la fondatrice, du moins le chef de nombreux groupements, parmi lesquels surtout lui tenaient à cœur l'Association des anciennes élèves de l'École de commerce de Zurich et la Fédération suisse des Associations de femmes employées. C'est à ce titre principalement que nous la rencontrons dans diverses séances de Comités. Elle se préoccupait vivement du développement professionnel des femmes, ses anciennes collègues, de l'amélioration de leurs conditions de travail, de leur droit à l'emploi, qu'elles fussent mariées

ou célibataires, et défendait l'indépendance économique de la femme comme la meilleure sauvegarde de leur indépendance tout court. Les expériences de sa carrière d'avocate lui ayant fait voir bien souvent de douloureux conflits conjugaux, elle se trouvait aussi parmi les initiatives à Zurich d'un Office de consultations juridiques et sexuelles. Et il nous faudrait dire beaucoup encore pour faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas connue toute l'étendue de la perte que viennent de faire, non seulement ses proches, non seulement ses amis, ses collaborateurs et collaboratrices, mais les causes qu'elle défendait si bien et qui sont aussi les nôtres.

M. F.

Mme Cantova-Chausson

M^{me} Cantova-Chausson, morte le jour même de l'anniversaire de ses 73 ans, était une de ces institutrices mariées, tant critiquées, qui sont l'honneur du corps enseignant vaudois et qui ont exercé une influence décisive sur leurs disciples.

Diplômée de l'École normale de Lausanne, elle avait enseigné uniquement dans le district d'Aigle. Pédagogue tout à fait remarquable, douce et maternelle, elle avait une manière à elle de prendre les petits, pour leur faire faire de rapides progrès, tout spécialement en orthographe... Grande observatrice, réfléchissant et lisant beaucoup, spécialement attirée par l'origine du langage, elle découvrit par ses propres moyens les relations entre le langage articulé, la formation des sons et l'écriture ; et appliquant ses découvertes à l'enseignement du français et de l'orthographe, spécialement chez les enfants retardés, elle obtint très vite des résultats surprenants. Très vite ses collègues d'abord, les journaux pédagogiques ensuite parolèrent d'elle, et de fameux éducateurs, comme Decroly, le pédagogue belge, ou Sir R. Paget, helléniste et orientaliste, mem-

bre de la Royal Academy de Londres entrèrent en relations suivies avec elle. Sir R. Paget notamment aurait voulu qu'elle publia les résultats de ses recherches : hélas ! de paires publications étaient au-dessus des moyens d'une institutrice de campagne, et sa méthode heurtait à un tel point les théories officielles qu'elle ne pouvait songer à obtenir une subvention pour faire connaître ses travaux si originaux. Faute d'argent, la méthode Cantova resta donc inconnue des savants ; heureusement toutefois que des articles de journaux, des expériences dans des écoles privées la firent peu à peu connaître d'un public toujours plus étendu.

Féministe active et suffragiste énergique, M^{me} Cantova fut de celles qui, dans le petit village de Roche, forcèrent la main aux autorités inertes pour faire réparer l'église qui tombait en moissance ! Elle contribua aussi avec ses collègues à fonder une bibliothèque populaire, et en août 1914 s'efforça de remplacer avec d'autres les hommes mobilisés, puis de venir en aide à des soldats en créant une lessive de guerre, qui fut la première du genre. Membre actif de l'Union des Femmes d'Aigle, de la Section locale pour le Suffrage féminin, comme de la Commission scolaire, elle fit tant et si bien que les autorités finirent par accéder au vœu des femmes de créer une école ménagère. De nombreuses conférences, des articles de journaux, notamment sur le droit au travail de l'institutrice mariée, qu'elle défendait avec énergie dans les colonnes de notre journal, complétèrent cette activité féconde. Aussi tous ceux qui eurent le privilège d'être ses élèves, ses collègues, ses auditeurs, comme celles qui savent la vaillance dont elle fit toujours preuve, lui gardent un souvenir ému et respectueux.

S. B.

Une campagne en faveur de la famille dans le canton de Genève

Après dix-huit mois d'études et d'enquêtes, la « Communauté d'Action pour la Famille », créée en automne 1941 avec l'aide de diverses Sociétés, a fixé à la première semaine de février sa campagne de propagande en faveur de la famille.

Cette campagne doit débiter par une grande conférence publique le 4 février à la Salle de la Réformation, présidée par M. le Conseiller d'Etat Alb. Picot, dont les deux orateurs seront M. le pasteur H. d'Espine et Mgr. Besson ; puis suivront des conférences sur des sujets d'ordre divers, conférences religieuses, morales, médicales, sociales, éducatives, etc., etc. D'autre part, deux brochures seront publiées au même moment, l'une par M. le pasteur Courvoisier-Zbinden ; *Foyer chrétien*, l'autre par M. Ed. Ganter, secrétaire du Cartel chrétien-social : *Offensive de vie, offensive de justice sociale*. Le dimanche 7 février, en outre, des prédications consacrées à la famille auront lieu dans tous les temples et toutes les églises du canton. Enfin appel sera également fait à la presse, à la Radio, au cinéma pour attirer l'attention de tous sur cette rénovation de la famille à laquelle collaborent de nombreux milieux officiels, pédagogiques, scolaires et spirituels.

Une religieuse officier d'état-civil

Nous apprenons qu'à Périgueux, chef-lieu du département de la Dordogne, à l'occasion du remaniement du Conseil municipal, la supérieure d'un couvent, sœur Joséphine, a été nommée officier d'état civil. C'est pour la première fois

peut-être dans l'histoire de France qu'on a vu ces jours-ci sœur Joséphine, ceinte de l'écharpe tricolore, emblème de ses fonctions, procéder au mariage civil d'un jeune couple. Espérons qu'ayant été bénis par une autorité civile et religieuse en même temps, les jeunes époux en seront doublement heureux !

M. S.

Un progrès en chemin dans le canton de Soleure ?

Une nouvelle loi est en préparation dans ce canton, d'après laquelle les communes bourgeoises auraient le droit de reconnaître aux femmes l'électorat et l'éligibilité en matière d'école, d'assistance et de tutelle. Le fait que ce projet a été préparé par le Département de l'Intérieur semble peut-être lui assurer quelques chances de succès.

Le Code Pénal et les tribunaux pour enfants

L'éligibilité des femmes

N. D. L. R. Parmi l'abondante littérature non officielle qu'a fait surgir l'entrée en vigueur du Code pénal suisse, le 1^{er} janvier 1942, il faut spécialement relever l'excellente étude qu'a consacrée la revue *Pro Juventute* (No 2, 1942) à l'organisation des tribunaux d'enfants dans les

dix cantons¹ qui ont ainsi devancé l'application des dispositions du C. P. S. Comme un des chapitres de cette étude qui traite de l'éligibilité des femmes à ces tribunaux nous intéresse tout particulièrement, nous en donnons ci-après la traduction française légèrement abrégée.

...La juridiction pénale des mineurs s'est donné pour tâche la réadaptation et l'éducation du jeune délinquant, et la procédure pénale des cantons doit servir elle aussi ce but. Par conséquent les autorités compétentes doivent, non seulement établir les faits, mais encore vouer toute leur attention à l'examen de la personnalité de l'enfant, car c'est seulement par la compréhension de cette personnalité que la juridiction pénale juvénile peut atteindre efficacement son but.

C'est tout particulièrement sous cet angle que la collaboration des femmes a une valeur réelle dans la juridiction pénale des mineurs, et cela non seulement par leur connaissance parfaite des conditions personnelles du mineur, mais encore par le contact bienfaisant et immédiat qu'elles établissent avec lui. Grâce à cette collaboration presque indispensable avec leurs collègues masculins, la juridiction pénale des mineurs a gagné en profondeur. Toutefois, les Codes pénaux cantonaux faisant dépendre l'éligibilité de la femme aux tribunaux d'enfants de ses droits civiques, cette collaboration, si nécessaire pourtant, n'a été

¹ Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, St-Gall, Tessin, Thurgovie, Vaud et Zurich.

possible que là où la loi la prévoyait expressément. Actuellement certains cantons reconnaissent les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes ; d'autres lui confèrent seulement une collaboration partielle. Voici d'ailleurs un rapide exposé de la situation dans chaque canton :

1. Dans quatre cantons, les femmes peuvent exercer les fonctions d'avocats des mineurs. Zurich et Argovie ont témoigné à ce sujet de la plus grande largeur de vue en stipulant l'éligibilité des femmes en ce domaine, ce qui, pour Zurich, remonte à 1919 déjà. Dans le canton de Thurgovie, les femmes peuvent exercer les fonctions d'avocats des mineurs d'enfants ou de jeunes filles. Une disposition semblable existe à Lucerne, où l'assistante de l'avocat des mineurs peut exercer les compétences de celui-ci s'il s'agit de délinquantes du sexe féminin.



Publications reçues

Th. BOVET : *Credo Helvétique*. Ed. Delachaux et Niestlé S. A. Prix : 1 fr. 50.

Le *Credo Helvétique* de M. Th. Bovet devrait se trouver dans tous les foyers suisses, car ainsi chacun pourrait y puiser constamment l'élan spirituel nécessaire à l'accomplissement de sa tâche sociale, familiale ou patriotique. Dans ce mince volume publié sous les auspices de la Ligue du Gothard, on trouve énoncées en phrases brèves et nettes toutes les directives nécessaires au citoyen suisse, qu'il s'agisse de son attitude dans la famille, dans la profession ou dans la communauté.

Le *Credo Helvétique* se distingue par la lar-

geur de ses vues, la générosité de ses conceptions. Celui qui l'adopte peut appartenir à n'importe quel parti, à n'importe quelle église, mais il s'engage à respecter les opinions des autres, à désirer même des adversaires. Il reconnaît humblement que lui-même est incomplet, qu'il a besoin de tous et que notre équilibre suisse n'est réalisé que grâce à la grande diversité de goûts et de tendances qui se manifestent chez nous.

Les femmes aussi doivent pouvoir participer à la vie de la collectivité, le *Credo* ne les oublie pas : « La femme a d'autres dispositions et une autre tâche que l'homme ; aussi est-elle tout aussi nécessaire que lui au pays et mérite-t-elle les mêmes droits ».

Que beaucoup de Suisses s'inspirent d'un tel *Credo* et les problèmes d'aujourd'hui et de demain seront résolus d'avance !

A. W.-G.

Alphonse de LAMARTINE : *Christophe Colomb*. Nouvelle édition revue et corrigée, publiée avec une introduction et un glossaire par Ant. Velleman. Préface de Charles Fournet. Genève, Jullien, éditeur, éditions de l'École d'Interprètes, 1942.

Ce livre, peut-on dire, a deux héros : Christophe Colomb et Lamartine. Et à ceux auxquels cette compagnie semblera curieuse, il faut répondre en leur rappelant la vieillesse laborieuse du poète des *Méditations*, vieillesse durant laquelle, pour faire face à ses difficultés financières, il se mit à écrire, le plus souvent pour la revue *Le Civilisateur*, force ouvrages de vulgarisation littéraire et historique. Ouvrages hâtifs, qu'il ne semble pas avoir toujours pris le temps de relire, ouvrages où l'on relève trop d'erreurs

non corrigées, mais qui, cependant, portent la marque de l'inspiration d'un vrai poète. La biographie de Christophe Colomb est de ceux-là.

Car cette figure à la fois romanesque et mystique, cette figure surtout d'un homme qui marche droit à son idéal, sans se laisser arrêter ni décourager par les difficultés, les embûches, les jalousies, ni par cette terreur de l'inconnu, que ne pouvait pas manquer de ressentir un navigateur du XVI^{me} siècle s'embarquant face à la ligne de l'horizon ! cette noble et savante figure de Colomb ne pouvait manquer de séduire Lamartine. Mais qui donc lisait encore la biographie qu'il lui a consacrée, voici bientôt cent ans, à la date de 1852 ? C'est pourquoi nous devons beaucoup de reconnaissance à M. le professeur Velleman, l'initiateur distingué de l'École d'Interprètes de l'Université de Genève, qui a détaché cette biographie de Poullb pour la présenter au public d'aujourd'hui, en a corrigé les inexactitudes, en a interprété là où cela était nécessaire le texte parfois contestable, bref l'a rajoiné et éclairé avec autant d'intelligence historique que de scrupules littéraires. On la lira donc avec intérêt et admiration pour la perpétuelle consécration à son idée que fut la vie de l'explorateur génois, mais aussi avec la joie de se laisser bercer au rythme lamartinien que déroulent tant de phrases comme celle-ci :

La mer aussi commençait à rouler ses présages... M. F.

« *Humanus* ». *Faits et témoignages à rappeler aujourd'hui...* Genève, 1942. En dépôt au Secrétariat du Mouvement Populaire Suisse en faveur d'une Fédération des peuples.

Sous le pseudonyme d'« *Humanus* » ont été re-

cueillis des fragments d'articles ou de discours qui datent des années 1920 à 1930 et qui émanent de journalistes, d'écrivains, de penseurs, d'hommes politiques connus. Tous ont essayé d'arrêter l'humanité sur la route de la catastrophe ; ils ont dénoncé les erreurs au moment où l'on s'obstinait à les commettre, ils ont montré le gouffre vers lequel nous étions entraînés. On a refusé d'entendre leurs avis ; on nous les propose encore une fois, refuserons-nous d'en tenir compte ? Non, espérons-le, et nombreux seront les lecteurs de cette courte brochure.

Une remarque, pourtant. Sur 85 fragments publiés, cinq seulement sont signés par des femmes. Est-ce à dire qu'elles ont été plus aveugles que les hommes ? Nous ne le croyons pas et l'on pourrait en citer beaucoup qui furent clairs voyants et lancèrent des appels qui méritaient d'être entendus. « *Humanus* » a sans doute pensé que leur voix manquait d'autorité et que l'on écoutait plus volontiers les voix masculines. Hélas, hélas, c'est bien vrai !

A. W.-G.

André CHÉDEL : Deux traductions, l'une du grec ancien, l'autre du grec moderne. Aux Editions des Nouveaux Cahiers. La Chaux-de-Fonds 1942.

« *Ion* ou de la poésie » est un des célèbres dialogues de Platon, que l'auteur de ce compte-rendu ne saurait, hélas ! goûter dans le texte original. C'est avec d'autant plus de plaisir qu'elle a pris connaissance de cette œuvre dans une traduction en bon français, et cela est particulièrement heureux par le fait que jamais il n'a été publié tant de mauvaises traductions ! Nous voulons dire, même s'il s'agit de langues qui ne nous sont pas familières, qu'on sent à chaque instant

Dans le canton de Schaffhouse, les autorités scolaires locales et l'avocat des mineurs peuvent, dans des cas particuliers, requérir la collaboration de femmes pour des enquêtes judiciaires.

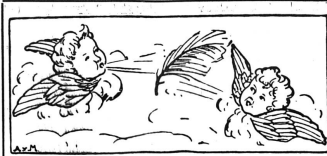
Dans les cantons de Zurich et de Lucerne, une femme peut, et dans celui de Bâle-Ville doit être adjointe aux autorités chargées des affaires pénales concernant les mineurs. Remarquons que Zurich exige l'assistance de femmes ayant fait des études d'assistante sociale.

2. Dans dix autres cantons, la femme a la possibilité de collaborer, sous une forme quelconque, à l'activité des tribunaux pour enfants et de faire valoir son influence dans le jugement. L'application de ces possibilités diffère beaucoup d'un canton à l'autre. Par exemple, Bâle-Ville, Lucerne et Vaud prescrivent la collaboration obligatoire de la femme aux tribunaux pour enfants (dans le canton de Lucerne cependant, la femme peut uniquement exercer les fonctions d'une assistante avec voix consultative), alors que dans les cantons d'Appenzel (Rh. ext.), Genève, Grisons, Soleure et Tessin, les femmes peuvent être élues, l'élection d'une femme n'étant pas absolument obligatoire. L'accès de la femme aux tribunaux d'enfants dépend donc ainsi de l'appréciation des autorités ou des électeurs.

Dans le canton de Schaffhouse, la possibilité est donnée aux tribunaux pour enfants et à la Cour suprême, dans le canton d'Argovie aux tribunaux pour enfants seulement, de requérir l'avis de femmes avant le prononcé du jugement si des circonstances spéciales semblent l'exiger. Dans le canton de Neuchâtel, en vertu de la loi du 16 mai 1927, les femmes peuvent être élues dans les conseils de tutelle, auxquels les fonctions des tribunaux d'enfants ont été confiées en 1917.

Dans trois cantons seulement, des qualités spéciales sont requises pour être élues. A Soleure, la femme, qui est l'un des trois membres dont se compose le tribunal, doit appartenir aux milieux pédagogiques ou de prévoyance sociale. La législation tessinoise exige que la femme, siégeant dans le tribunal pour enfants, possède des connaissances pédagogiques; Genève stipule que les deux assesseurs de la Chambre pénale des mineurs soient, l'un médecin, l'autre pédagogue; et comme l'un des deux peut être une femme, les mêmes titres sont exigés d'elle. Dans tous les autres cantons, c'est l'affaire exclusive des autorités de fixer les qualités requises des personnes qui exercent une activité en ce domaine.

3) A côté de cette collaboration officielle proprement dite, il existe encore pour la femme un autre champ d'activité sur une base volontaire. L'art. 370 du Code pénal prévoit en effet que pour le placement d'enfants et



DE-CI, DE-LÀ

Le XXV anniversaire du Don National.

Fondé en 1918, le Don National va donc célébrer cette année-ci ses noces d'argent. A ce propos, il n'est pas sans utilité de rappeler l'effort fourni par lui et qui se traduit par les chiffres suivants :

Secours complémentaires aux soldats et leur famille	16 millions, 7 de fr.
Fourniture de linge à des soldats et lessive de guerre	4 millions, 5 de fr.
Subventions à des maisons du soldat, des bibliothèques, ateliers de loisirs, etc.	2 millions, 0 de fr.
Hôpitaux ambulants, sanatoria, cadeaux de Noël	1 million, 8 de fr.
Total:	25 millions

Succès féminins.

Le premier prix d'un concours littéraire ouvert par le journal *l'Observateur suisse* sur ce sujet: *Le soir dans un paysage suisse*, a été obtenu par Gertrud Hochuli (Zofingue).

Un concours ayant été ouvert pour des projets de nouveaux timbres-poste, le quatrième

d'adolescents et la surveillance à exercer sur leur éducation, il pourra être fait appel au concours de patronages. Cette disposition du Code pénal se retrouve dans nombre de lois cantonales qui l'ont encore étendue: par ex. pour des enquêtes, pour la collaboration à la mise en liberté surveillée, etc. Certains cantons stipulent aussi que l'assistance de femmes doit être requise pour l'instruction d'enfants et de jeunes filles, mais aucune fonction officielle ne leur est dévolue. Nous trouvons ces dispositions dans les cantons d'Appenzel (les deux Rhodes) Lucerne et Uri; à Lucerne en tant que l'instruction est faite par le procureur et non par l'avocat des mineurs.

Dans tous ces cantons, la femme a donc la possibilité d'une collaboration active et peut par son influence éveiller et stimuler chez les autorités pénales le sens exact et la compréhension de leur tâche.

Le premier janvier 1942 a marqué en même temps un début et une fin. La fin d'une grande activité législative de la Confédération et des cantons dans le sens fédéraliste; et le début d'une juridiction suisse égale sur le terrain du droit pénal et, ce qui nous intéresse ici tout particulièrement — sur celui de la juridiction pénale juvénile. Les autorités législatives ont accompli leur tâche: c'est maintenant l'affaire des tribunaux et des au-

prix a été décerné à une femme, Faustine Iselin (Bâle).

Son millionième kilomètre.

Notre compatriote, M^{lle} Niklès, stewardess à la Swissair, vient de couvrir son millionième kilomètre de parcours aérien! Combien d'hommes pourraient en aligner autant?

L'aide à la campagne et la jeunesse

La fondation *Pro Juventute* organise pour le 13 février 1943 à Zurich, au Palais des Congrès, une Conférence publique destinée à renseigner le public sur les problèmes actuels de l'aide à la campagne et de la collaboration de la jeunesse. Des personnalités compétentes y rapporteront sur l'activité des autorités et des associations économiques, ainsi que sur la collaboration d'institutions privées.

S'inscrire auprès du secrétariat général de *Pro Juventute*, 12, Stampfenbachstr., Zurich 1.

Erreur ne fait pas compte

L'on nous fait remarquer qu'en annonçant dans notre dernier numéro la nomination de M^{lle} Laure Dupraz à l'Université de Fribourg, nous avons interverti les titres que possède la nouvelle chargée de cours, qui est licenciée et non docteur en mathématiques, et inversement docteur et non pas seulement licenciée ès lettres. Toutes nos excuses pour cette inadvertance. Et puisque l'occasion nous en est ainsi donnée, ajoutons que M^{lle} Dupraz étant abonnée au *Mouvement* est ainsi encore plus près de nous, ce dont nous nous félicitons.

Max HETZ, Dr. en droit
(Librement traduit de l'allemand par M. S.)

Les „Pats“

Le « Service auxiliaire féminin juif de Palestine », dont il a déjà été question dans nos colonnes, continue « quelque part en Moyen-Orient » à s'acquitter de ses tâches avec grand succès. Les *Informations de Palestine* rapportent l'étonnement des officiers quant aux capacités et à la rapidité d'adaptation de ces jeunes filles. Les « Pats » non seulement ont libéré de nombreux hommes pour le service actif, mais il leur a été confié immédiatement après leur arrivée des tâches difficiles et importantes.

Les chauffeurs des P.A.T.S. conduisent déjà avec maestria les lourds camions militaires et non seulement les conduisent, mais les graissent, les nettoient et les entretiennent. Quelques-unes travaillent dans l'atelier de réparations. D'autres conduisent des ambulances. Des femmes qui travaillaient naguère dans un bureau ont su s'initier rapidement et efficacement à la routine militaire et s'affairent dans les complications du secrétariat d'armée, avec une aisance donnant l'impression qu'elles sont nées pour la vie militaire. Les P.A.T.S. rendent de grands services particulièrement en ce qui concerne les immenses magasins militaires. Les denrées alimentaires, les habillements, le matériel de bureau et les pièces de machines venant de toutes les parties du monde sont entassés dans de vastes entrepôts

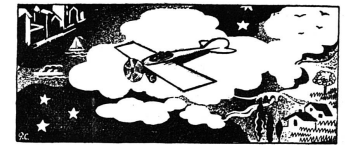
où l'on reçoit les demandes provenant de tout le front du Moyen-Orient. Des réparations urgentes aux véhicules militaires ou aux munitions peuvent dépendre de la bonne exécution des ordres; d'autres part, une omission en apparence insignifiante peut avoir des conséquences graves. Les jeunes filles évoluent au long des immenses casiers et des interminables rayons comme si elles n'avaient fait que cela toute leur vie. En peu de temps, elles se sont familiarisées avec chaque recoin des immenses magasins et trouvent promptement l'objet requis.

Les femmes affectées aux hôpitaux sont mises autant que possible à contribution dans leurs capacités professionnelles, quelques-unes travaillent dans des laboratoires ou des dispensaires, d'autres comme nurses auxiliaires, etc. Un groupe de P.A.T.S. palestiniennes fonctionne comme interprètes et guides à un centre de transbordement ferroviaire important. Elles parlent de nombreuses langues et leur officier s'exprimait avec admiration en ces termes: « Elles savent toutes les langues — le polonais, le tchèque, le français, l'allemand, l'hébreu, l'arabe, aussi bien que l'anglais. Après deux ans d'expérience, nous ne nous en tirons pas aussi bien qu'elles le font »!

Une femme dirige les Trade Unions britanniques

La dernière Conférence des Trade Unions britanniques a nommé présidente du Conseil général Miss Anne Loughlin. Originaire de Leeds, Miss Loughlin est depuis plus de vingt ans à la tête des ouvriers du bâtiment. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'une femme est chargée de la direction du mouvement syndicaliste anglais: déjà Miss Margaret Bondfield fut élue présidente en 1923, mais elle dut renoncer à cette charge lorsqu'en 1924 elle entra dans le cabinet Ramsay MacDonald, comme ministre du Travail.

S. F.



Correspondance

Le rôle de la ménagère

Chère Mademoiselle,

En parcourant la liste des participantes à un cours, je notais avec intérêt leurs diverses professions. Toutes intéressantes, jugez-en: des employées de bureau, des professeurs de l'enseignement libre, des institutrices, une conférencière, un professeur de psychologie, une ménagère-institutrice, une correspondante-ménagère — et une seule ménagère, sans aucun double titre. Cette seule ménagère parmi cette gent savante me surprit un peu. En effet, chacun admet facilement que toutes les autres participent à des cours leur permettant de compléter leur savoir déjà très vaste; mais une simple ménagère! une femme qui a soin du ménage, une servante, comme nous dit le dictionnaire et avec lui la plupart des

les réponses reçues, car la comparaison n'aurait certainement pas manqué de piquant!

La liste des 234 Sociétés affiliées à l'Alliance avec les noms et adresses de leurs présidentes sera aussi utilisée avec profit par bon nombre de nos lectrices, maintenant surtout que l'Annuaire des Femmes suisses ne paraît malheureusement plus.

M. F.

Jeune fille moderne, femme de demain.

Nous rappelons cette brochure, dont nous avons déjà parlé lors de sa parution. Elle est destinée à des jeunes filles déjà préparées par un entretien ou une conférence sur les questions sexuelles et ne doit pas être distribuée sans discernement, étant donné le réalisme des sujets traités (instinct sexuel, avortement, maladies vénériennes, prostitution). Prix 10 centimes l'exemplaire.

Trois jeunes filles, trois vies.

Cette brochure est destinée à des jeunes filles plus jeunes et peut être distribuée plus librement (catéchumènes, etc.). Ce sont des croquis vivants, propres à faire réfléchir sur les questions de l'amour et du mariage et aux conséquences de la légèreté. Prix: 20 centimes l'exemplaire.

Ces deux brochures peuvent être commandées au Cartel romand H. S. M., 8, rue de Bourg, Lausanne.

Demandez

le MOUVEMENT FÉMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

Le Consommateur
soudieusement de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Papiers Peints
DUMONT
19 B° HELVÉTIQUE

l'imitation servile par quoi le français devient un idiome barbare et une mosaïque d'expressions étrangères que le traducteur n'a su rendre, faute évidemment d'en avoir compris le sens intime. Pourquoi MM. les éditeurs ne sont-ils pas plus difficiles dans le choix de ceux qu'ils chargent d'un travail délicat s'il veut être réussi?

Revenons au petit volume. Celui-ci est précédé de brèves notes biographiques qui introduisent un entretien de Socrate avec le rhapsode Ion, enthousiaste admirateur d'Homère, sur la poésie, mieux, sur ce qu'est en réalité l'inspiration poétique. Ces 28 pages, toutes en questions et en réponses, vous entraînent loin de la mêlée sauvage dans les régions sereines de la pensée.

Chez le même éditeur, M. Chédel a fait paraître des *Pages choisies* du poète Kostis Palamas, dont l'œuvre ne comprend pas moins de quatorze volumes de vers et sept de prose, publiés entre 1886 et 1929. Choix très heureux, nous semble-t-il, qui permet à l'ignorant de la littérature grecque moderne d'admirer en connaissance de cause un de ses meilleurs représentants, croyons-nous. (Se vend au profit des enfants grecs).

M.-L. P.

Dr. M. ENGELSON: *L'Homme dans l'Espace et dans le Temps*. Genève, 1942. Ed. du Mont-Blanc.

Comment l'homme et, parallèlement, la civilisation, ont évolué dans l'espace et dans le temps, voilà ce que le Dr. Engelson a voulu expliquer à la lumière de ses recherches de médecin. Il le fait en homme de science et en psychiâtre dans une brochure parfaitement concise et claire pour ceux qui sont versés dans ces questions-là. Peut-être le lecteur profane souhai-

terait-il que l'auteur nous donnât sur ce sujet un ouvrage plus développé avec de nombreux exemples concrets qui lui permettraient de saisir le sens de tant de termes savants. Ainsi chacun pourrait s'associer, en connaissance de cause, aux conclusions généreuses du Dr. Engelson qui nous stimulent dans la recherche du Bien et nous encouragent à nous entraider.

A. W.-G.

Dr ALLENBY. *L'Enfance méconnue*. Ed. du Mont-Blanc. Genève-Annemasse. 1942.

Tous les éducateurs et bon nombre de parents devraient toujours avoir sous la main ce livre du Dr. Allenby. Ils y trouveraient, traité en chapitres clairs et concis, ce qu'il faut savoir sur les différents cas de déficience mentale et d'indiscipline qui se présentent à eux et comment il faut agir, par exemple, à l'égard de l'enfant menteur ou de l'enfant paresseux, ou de tant d'autres enfants difficiles.

Les vieilles méthodes de coercition ne donnent pas de résultats constructifs, elles ne redressent pas les caractères butés et les consciences indolentes. Pour obtenir une amélioration réelle, il faut connaître les causes des déficiences morales, dues le plus souvent à l'hérédité, à une alimentation insuffisante ou mal comprise pendant la petite enfance, à un milieu inadéquat, etc. Puis il faut corriger ensuite avec patience et compétence si l'on veut former des jeunes gens qui seront un élément utile dans la société et non pas un fardeau.

Cet ouvrage est conçu comme un manuel pratique, bien condensé, on ne s'y perd pas en considérations générales sur l'homme et la société; pourtant il frappe l'esprit du lecteur avec tant

de force que longtemps après l'avoir fini, les réflexions qu'il suggère se poursuivent et l'on se prend à réformer le monde en rêve: d'abord la discipline scolaire, puis l'éducation des mœurs afin qu'elles ne gâchent pas, par ignorance, l'avenir des petits bébés qui leur sont confiés, puis la vie sociale et économique, afin que tous les enfants du monde reçoivent la nourriture appropriée tant matérielle que morale, faute de quoi ils risquent de devenir des malfaiteurs. Ainsi se répèrent longuement en nous les vérités que nous a apportées le Dr. Allenby, telle une cloche de beau métal dont les notes harmoniques vibrent sous la voûte du ciel longtemps après qu'elle a fini de sonner.

A. W.-G.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses: XII^{me} Rapport annuel (1941-42), et procès-verbal de l'Assemblée générale de Lausanne. 1 brochure de 103 pages à demander au siège de l'Alliance à Hérisau. Prix: 1 franc.

Nos lectrices leur sauront gré de leur signaler la publication de cette volumineuse brochure, qui contient foule de renseignements intéressants sur l'activité des femmes suisses organisées. Le *Mouvement* ayant déjà analysé plusieurs de ces rapports dans ses comptes rendus d'Assemblées nous n'y reviendrons pas ici; mais nous nous en voudrions de passer sous silence le nombre véritablement significatif de pétitions adressées par l'Alliance à diverses autorités au cours d'un seul exercice, et dont l'on a eu la bonne idée de nous donner les textes, ce qui nous permet de nous rendre compte de la variété des sujets abordés. C'est dommage seulement que l'on ne nous ait pas en même temps fait connaître aussi